

**DÉCISION ILR/E17/7 DU 15 FÉVRIER 2017**

**PORTANT APPROBATION DU CONTRAT-TYPE DE LA VILLE DE DIEKIRCH POUR LA FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ISSUE D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION BASÉES SUR LES SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLES POUR UNE CENTRALE NE BÉNÉFICIAINT PLUS D'UNE RÉMUNÉRATION GARANTIE SELON LES DISPOSITIONS LÉGALES**

---

**SECTEUR ÉLECTRICITÉ**

---

La Direction de l'Institut Luxembourgeois de Régulation,

Vu la loi modifiée du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 1<sup>er</sup> août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables, et notamment son article 33, paragraphe 1<sup>er</sup> ;

Vu la demande d'approbation de la Ville de Diekirch introduite auprès de l'Institut en date du 31 janvier 2017 ;

*Décide :*

- 1) d'approuver, pour être conforme au règlement grand-ducal modifié du 1<sup>er</sup> août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables, le contrat-type de fourniture d'énergie électrique issue d'installations de production basées sur les sources d'énergie renouvelables pour une centrale ne bénéficiant plus d'une rémunération garantie, établi conformément à l'article 33, paragraphe 1<sup>er</sup> du règlement grand-ducal modifié du 1<sup>er</sup> août 2014 ;
- 2) de publier sur le site internet de l'Institut le contrat-type approuvé par la présente décision ;
- 3) de notifier la présente décision à la Ville de Diekirch et de la publier sur le site internet de l'Institut.

L'Institut informe la Ville de Diekirch qu'un recours en annulation est ouvert contre la présente décision, à introduire devant le Tribunal Administratif de Luxembourg par ministère d'avocat à la Cour, au plus tard dans les trois mois qui suivent la notification de la présente décision.

**Pour l'Institut Luxembourgeois de Régulation**

**La Direction**

(s.) Michèle Bram  
Directrice adjointe

(s.) Camille Hierzig  
Directeur adjoint

(s.) Luc Tapella  
Directeur